



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

PROVINCE DE QUÉBEC MRC NOUVELLE-BEAUCE MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 9 août 2022 à 20h00, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #1 - Guy Marcoux
Siège #2 - Claudia Labrie
Siège #3 - Yvan Tardif
Siège #4 - Frédéric Fournier
Siège #5 - Gina Cloutier
Siège #6 - Jayson Byrns

Est/sont absents:

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean Audet. Est également présente madame Dany Audet, greffière-trésorière adjointe.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Audet déclare ouverte la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Il est proposé par madame Gina Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - GREFFE

- 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022
- 3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2022
- 3.3 - Adoption du règlement # 2022-05 « Règlement concernant la prévention incendie »

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

6 - LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 - Chapelle anglicane

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1 - Usine de traitement des eaux usées - Univar

2022-08-126



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

9 - TRAVAUX PUBLICS

9.1 - Abrasif et tamiseur à calcium pour l'entretien des routes pour l'hiver 2022-2023

9.2 - Tuyaux pour la réfection du Rang 2

9.3 - Ponceau route Boulet - étude géotechnique

9.4 - Projet de réfection de la route 275 Sud

10 - CORRESPONDANCE

11 - AFFAIRES NOUVELLES

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - GREFFE

2022-08-127

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juillet dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2022-08-128

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2022

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 juillet dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2022-08-129

3.3 - Adoption du règlement # 2022-05 « Règlement concernant la prévention incendie »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement # 2022-05 a été donné le 5 juillet 2022.

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé le 5 juillet 2022.

CONSIDÉRANT QUE dispense de lecture du règlement a été demandée lors de l'avis de motion.

Il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers,

Que le règlement # 2022-05 soit et est adopté. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-08-130

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;



N° de résolution
ou annotation

2022-08-131

2022-08-132

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jayson Byrns et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de juillet 2022 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 198 402,06 \$.
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 79 619,77 \$ soit accepté.

5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

6 - LOISIRS ET CULTURE

6.1 - Chapelle anglicane

ATTENDU QUE la présence de vermines a été constatée dans la Chapelle Anglicane;

ATTENDU QU'il y a lieu de préserver et de conserver ce bâtiment

ATTENDU QUE trois entreprises ont été invitées à déposer une offre de services pour procéder à la décontamination;

ATTENDU QUE seule la compagnie Qualinet a déposé une offre de services;

ATTENDU QU'il est difficile d'évaluer l'ampleur des travaux à réaliser;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Yvan Tardif et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de Qualinet pour un montant n'excédant pas 12,500\$.

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 - Usine de traitement des eaux usées - Univar

ATTENDU QU'Hydro-Experts a fait des démarches auprès de Univar afin d'obtenir une soumission pour 4 tôtes de 1000 litres de sulfate ferrique avec le transport pour l'usine d'eau usée;

ATTENDU QU'Hydro-Experts a besoin rapidement de ces produits;

ATTENDU QU'Univar a transmis un formulaire à remplir pour l'ouverture de compte avec Univar pour Hydro-Experts;

ATTENDU l'absence de directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière adjointe, madame Dany Audet, était en vacances;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 937 du Code municipal du Québec, malgré les articles 935, 936 et 938.0.2, dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux, le chef du conseil peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation;

EN CONSÉQUENCE, le maire fait rapport motivé au conseil et les conseillers s'en déclarent satisfaits;

Proposé par monsieur Frédéric Fournier et adopté à l'unanimité des conseillers.

9 - TRAVAUX PUBLICS



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

9.1 - Abrasif et tamiseur à calcium pour l'entretien des routes pour l'hiver 2022-2023

ATTENDU QUE le 7 mars dernier, la Municipalité de Frampton a demandé des soumissions pour l'abrasif et le tamiseur à calcium liquide pour l'entretien des routes pour l'hiver 2022-2023;

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin de 2 500 tonnes d'abrasif et de 2 500 tonnes de tamiseur à calcium liquide;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Excavation Lafontaine pour l'abrasif au montant de 21 025,00\$ plus les redevances et les taxes;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Formule RP pour le tamiseur à calcium liquide au montant de 22 425,00 plus taxes;

ATTENDU QUE le conseil autorise le transfert budgétaire suivant:

- Du poste 02-320-00-620-00 voirie - gravier, sable asphalté 37 000,00\$ au poste 02-320-00-635-00 voirie - produits chimiques 37 000,00\$;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02-320-00-635-00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jayson Byrns et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Marc Harrisson à acheter 2 500 tonnes d'abrasif et 2 500 tonnes de tamiseur à calcium liquide pour l'entretien des routes de la municipalité de Frampton pour l'hiver 2022-2023 pour un montant de 43 450,00\$ avant les taxes et redevances.

2022-08-134

9.2 - Tuyaux pour la réfection du Rang 2

ATTENDU QU'au PTI 2022 2023 2024 le projet de réfection du rang 2 y est identifié au montant de 400 000,00\$;

ATTENDU QU'en 2022, une somme de 125 000,00\$ est nécessaire pour initier le projet;

ATTENDU QUE les sommes sont disponibles au surplus accumulé non affecté;

ATTENDU QU'au cours du mois de juillet 2022, la Municipalité de Frampton a demandé des soumissions auprès de trois (3) soumissionnaires pour des tuyaux pour la réfection du Rang 2;

ATTENDU QUE la Municipalité de Frampton a reçu deux soumissions, à savoir:

- Fortier 2000 Ltée au montant de 25 960,97\$ incluant les taxes;
- Préfab Gosselin Ltée au montant de 31 620,88\$;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire retenu est Fortier 2000 Ltée;

EN CONSÉQUENCE, le conseil autorise l'affectation d'un montant de 125 000,00\$ du surplus accumulé libre aux affectations des activités de fonctionnement projet réfection du Rang 2;

Également, il est proposé par monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Marc Harrisson, directeur des travaux publics, à effectuer l'achat des tuyaux auprès de la compagnie Fortier 2000 Ltée pour un montant de 25 960,97\$.

2022-08-135

9.3 - Ponceau route Boulet - étude géotechnique



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

ATTENDU QU'au PTI 2022 2023 2024, le projet de la réfection du ponceau de la route Boulet y est inscrit;

ATTENDU QU'une subvention au montant de 621 597,00\$ nous a été accordée dans le cadre du volet d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QUE les travaux globaux sont estimés à 890 833,00\$, échelonné sur deux (2) ans;

ATTENDU QU'on prévoit en 2022 un investissement de 470 000,00\$;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles dans le fonds des gravières;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles dans surplus accumulé libre;

ATTENDU QUE dans la résolution 2022-02-20, la Municipalité confie le mandat à la firme WSP Global pour la gestion complète d'un projet de construction d'un ponceau pour la route Boulet;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces travaux, il y a lieu de procéder à une étude géotechnique;

ATTENDU QUE WSP a sollicité trois (3) entreprises pour la réalisation de ces travaux, à savoir :

- Groupe ABS pour une somme de 118 974,98\$ taxes incluses;
- EXP pour une somme de 128 214,86\$ taxes incluses;
- FNX-INNOV pour une somme de 144 880,00\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire retenu est le Groupe ABS;

ATTENDU QU'à la demande WSP, le coût total de la proposition a été révisé à la baisse;

EN CONSÉQUENCE, le conseil autorise l'appropriation d'un montant de 70 000,00\$ provenant du fonds des gravières et une somme de 200 000,00\$ provenant du surplus accumulé libre aux affectations des activités de fonctionnement projet réfection du Rang 2;

Il est proposé par madame Claudia Labrie et résolu à l'unanimité des conseillers de confier le mandat d'étude géotechnique et des évaluations environnementales des sites phases 1 et 2 à la firme Groupe ABS;

2022-08-136

9.4 - Projet de réfection de la route 275 Sud

ATTENDU QUE la municipalité de Frampton a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Frampton s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la municipalité, M. Charles Jacques de la firme WSP Canada Inc., représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

ATTENDU QUE la municipalité de Frampton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Yvan Tardif appuyé par Frédéric Fournier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Frampton autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le Maire M. Jean Audet et Madame Dany Audet, greffière-trésorière adjointe soient dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

10 - CORRESPONDANCE

11 - AFFAIRES NOUVELLES

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

M. André Talbot et Madame Reine Deblois demandent un suivi dans le dossier de sécurité de la route 275 Nord puisque l'achalandage en période estivale a considérablement augmenté sur ce tronçon. L'accès à leur propriété se trouve dans une courbe dangereuse puisqu'une intersection, sortie de la rte Brennan donne accès au terrain de camping du Club Chasse et pêche de Ste-Marie.

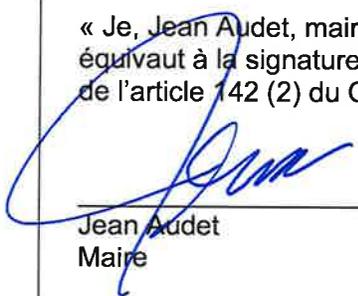
M. Réal Pouliot pose quelques questions en lien avec l'entretien du réseau routier tertiaire quant à la qualité des matériaux utilisés. Il demande aussi un suivi sur le projet des étangs d'épuration et il questionne le départ du directeur général.

2022-08-137

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 45, il est proposé par Jayson Byrns et résolu, de lever la séance.

« Je, Jean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »


Jean Audet
Maire


Dany Audet
Greffière-trésorière adjointe